

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 février 2021

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 11.02.2021

Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
PEDEUX Patrick	THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie
RALLIER Richard	MARTIN Élise	PERRONE Thierry
BURAVAND Méline	GIRAUD Guillaume	

Excusés :

MONIN Alain donne pouvoir à PEDEUX Patrick

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Secrétaire de séance : GIRAUD Guillaume.

Monsieur le Maire explique que l'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19. Conformément à la réglementation en vigueur, la convocation portant le changement de lieu a bénéficié d'un affichage en mairie et sur l'ensemble des panneaux d'affichage communaux.

Par ailleurs, conformément à l'article n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, spécifiant que les réunions devront se tenir sans public, le huis-clos est instauré.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier est adopté à l'unanimité

OPPOSITION AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CCBS

Le Maire de la Commune de Boz, informe l'ensemble du conseil municipal de la prise d'un arrêté pris concernant l'opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire Président de la CCBS :

ARTICLE 1er – Il est fait opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de :

- Politique locale du commerce et soutien aux actions commerciales d'intérêt communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Assainissement non collectif
- Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Voirie d'intérêt communautaire et opposition au transfert du pouvoir de police de la circulation et du stationnement
- Fossés collecteurs d'intérêt communautaire
- Habitat : OPAH et PLH

ARTICLE 2 – une copie du présent arrêté sera notifié au président de ladite communauté, et transmis au représentant de l'Etat.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de l'arrêté ci-dessus.

ÉCOLE – RYTHME SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le sujet, devant être préalablement porté devant le conseil d'école est reporté à la prochaine séance.

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que les tarifs en vigueur de la salle communale font toujours références à l'ancien canton de Pont de Vaux. Il convient de les mettre à jour et émet la proposition ci-dessous.

	1 jour	2 jours
Particuliers de la commune	80 €	100 €
Particuliers de la commune période de 3 h 00 (sans emprunt de vaisselle : gouters, réunions familiales...)	30 €	
Associations de la commune, syndicats siégeant dans le 01190 *	Gratuit 1 fois par an	
Particuliers, sociétés... hors commune	110 €	150 €
Syndicats ou organismes hors 01190 pour réunion	30 €	
Forfait chauffage du 1er octobre au 30 avril	15 € par jour	
Option Ménage	30 €	
Vaisselle cassée, perdue, détériorée	2 € pièce	

*Inclus : FNACA, Clique Cantonale, Comité de Jumelage, Conscrits de Boz, Jeunes agriculteurs, conseil communautaire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

- **FIXE** les tarifs de location de la salle communale comme proposé ci-dessus applicable au 1er mars.2021

CHANGEMENT DES FENETRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Pour faire suite à la dernière réunion du conseil municipal, 4 devis ont été reçus pour le changement des 4 fenêtres de la bibliothèque.

Les membres du conseil prennent connaissances des devis reçus.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

- **DECIDE** d'accepter l'offre la mieux-disante, à savoir celle de l'entreprise BORJON –PIRON Jean-Yves, sise Zone Actiparc 01190 Boz,
- **DIT** qu'il conviendra de fixer une date limite d'intervention.

TROTTOIR RUE DE L'ÉTANG – CONVENTION MAITRE D'ŒUVRE

Afin de finaliser la convention avec le cabinet d'ingénierie, il convient de définir les prestations à confier à l'agence Départementale d'ingénierie de l'Ain.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

- **DIT** que l'étude topographique a déjà été réalisée et n'est pas à retenir
- **DECIDE** de retenir l'ensemble des prestations, sauf l'étude topographique.

PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise à disposition du terrain communal, il convient d'établir une convention. Après avoir fait lecture du projet de la convention de mise à disposition du terrain communal, M. le Maire propose de l'approuver et de le rendre applicable.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du terrain communal telle qu'annexée.

REUNION COMMISSION FINANCES

Afin de préparer le budget principal et assainissement une réunion de la commission Finances est programmée le mardi 16 mars à 18h15 en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de réfection du mur de l'école sont en cours cette semaine et devraient être terminés en fin de semaine.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 23 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Affiché le 22 février 2021